

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
service maritime et littoral
unité gestion du littoral

AVIS AU PUBLIC

Commune de Villerville

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du **31 mai 2013**, il sera procédé, du **jeudi 27 juin 2013 au lundi 29 juillet 2013 inclus**, à une enquête publique sur la demande présentée par la commune de Villerville afin de procéder à la délimitation du rivage de la mer à Villerville.

Les pièces relatives à cette enquête seront déposées pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Villerville où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le dossier est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie à savoir :

les lundi et mercredi de 14 h 00 à 16 h 00
les mardi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 00
le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Monsieur Michel OZENNE, est nommé commissaire-enquêteur et Monsieur Christian VIDÉAU en tant que suppléant.

Monsieur Michel OZENNE se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des personnes intéressées en mairie de Villerville :

- le jeudi 27 juin 2013 de 16 h 00 à 19 h 00
- le mardi 16 juillet 2013 de 10 h 00 à 12 h 00
- le lundi 29 juillet 2013 de 14 h 00 à 16 h 00

Une réunion publique sur le site concernant l'objet de l'enquête aura lieu le vendredi 12 juillet 2013 entre 14 h 00 et 16 h 00.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Villerville ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, unité gestion du littoral, 10 Boulevard du Général Vannier à Caen .

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de l'unité gestion du littoral


Philippe LEROLLAND